



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Don du sang : fin de l'abstinence obligatoire de 12 mois pour les personnes homosexuelles

(17/7/2019)

Je salue la fin de l'obligation d'abstinence d'un an pour les personnes homosexuelles, annoncée aujourd'hui par Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la santé.

Il s'agit d'une avancée majeure à au moins deux titres.

C'est d'abord un important message de reconnaissance à l'égard de l'égalité entre hétérosexuels et homosexuels. Rappelons que nul ne peut être exclu du don en raison de son orientation sexuelle, et que l'exigence d'abstinence d'une durée d'un an était susceptible d'être interprétée comme une discrimination à l'endroit des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Je soulignais d'ailleurs le caractère ambigu de cette situation lors de mon intervention en séance publique du 11 octobre 2018, en soulignant que le don du sang était par trop précieux pour en écarter ceux qui voulaient faire montre d'altruisme et de générosité.

C'est ensuite, sur le plan médical et sanitaire, une décision qui permettra sans doute de stabiliser les quantités de produits sanguins dont dispose notre pays.

Il s'agit d'un enjeu majeur lorsque l'on sait que le stock de poches de sang (86.000) est actuellement en dessous du seuil critique, fixé à 90.000. Le docteur François Carpentier, porte-parole de l'Établissement Français du Sang, nous alertait il y a peu de temps sur cet état de crise.

Au regard de ces éléments, la décision de la ministre intervient au meilleur des moments.

Cette annonce est également l'occasion de rappeler à chacune et chacun l'importance du don du sang : 10 minutes de votre journée peuvent permettre de sauver une vie entière.

#### CONTACTS

Tél : 06 51 91 22 47

Mail : [manuel.thenard@clb-an.fr](mailto:manuel.thenard@clb-an.fr)